



CONSEIL D'ADMINISTRATION 2020/2021
PROCES-VERBAL DE LA SEANCE 5 du 9 juillet 2021

Présidence : Madame Marie LEBLOND
Secrétariat : Madame Aurélie DELEPINE

Membres présents : Avec voix délibérative :

Personnels de direction :

Mme Leblond Marie, Principale
Mme Decary Anne, Principale adjointe
Mme Delepine, Adjoint gestionnaire

Représentants des personnels d'enseignement et d'éducation :

M. Albert Thibault
Mme Le Flecher Isabelle
Mme Quéré Lénaïg
M. Grande Pierre
M. Godefroy Alexandre
Mme Hervé Muriel

Personnels administratifs et de service :

Mme Charbonnier Anne-lise

Représentants des parents d'élèves :

Mme Marolleau Aline
Mme Foucher Lalane Hélène

Représentants des élèves :

M. Raynal Lubin

Représentants de la commune de Baugé-en-Anjou :

Mme Samson Annette
Mme Sibille Sophie
Mme Bourigault Virginie

Personne qualifiée :

M Chalopin Philippe

Membres absents excusés :

Mme Hamelin Isabelle
M Martinez Patrice
Mme Chenesseau Karine
Melle Robin Jeanne-Marie
Melle Martin Hanitéa
Mme Martin Marie-Pierre
Mme Beauchet Sandrine
Mme Marquet Elisabeth
M Berthelot Xavier

Membres absents :

Mme Douaneau Céline
Mme Quinveros Audrey
M. Chauzain Philippe
Melle Leroy Azilys
M. Godebout Laurent

Le quorum étant atteint, la séance est ouverte à 17h05.
Madame Delepine est désignée secrétaire de séance.

Ordre du jour :

1. Conseil d'Administration :

- Approbation de l'ordre du jour
- Approbation du Procès-verbal de la séance du 11 Mars 2021

2. Organisation scolaire :

- Suite au refus de la première répartition de le DGH, présentation de la nouvelle proposition de répartition soumise au vote.

I- CONSEIL D'ADMINISTRATION

Approbation ordre du jour

DELIBERATION N°1

Le conseil d'administration adopte l'ordre du jour.

Votants : 14
Pour : 14
Abstention :
Contre :

Approbation du PV de la séance du 11 mars 2021

DELIBERATION N°2

Le conseil d'administration approuve le procès-verbal de la séance du 11 mars 2021.

Votants : 14
Pour : 14
Abstention :
Contre :

II- ORGANISATION SCOLAIRE

Suite au refus de la première répartition de le DGH, présentation de la nouvelle proposition de répartition

Le Chef d'établissement indique que la première répartition en février était basée sur une structure avec 4 classes par niveau. Il est mis en avant qu'une demande (selon le vœu des équipes pédagogiques) a été formulée et acceptée par la DSDEN pour modifier le nombre de classe par niveau, soit 5 classes de 5^{ème} et 3 classes de 4^{ème}.

Arrivée de Messieurs Albert et Godeffroy à 17h09.

Arrivée de Monsieur Chalopin à 17h11.

Une nouvelle fois, la répartition présentée lors du conseil d'administration du 5 juillet 2021, est expliquée aux membres du CA par le chef d'établissement qui précise, en même temps, les modifications apportées. Celles-ci sont effectuées uniquement en histoire géographie, car toute la répartition avait été travaillée avec les enseignants dans l'intérêt des élèves. Un partage de classe supplémentaire sera effectué en 6^{ème} au lieu d'un partage en 5ème. Monsieur Albert aura 14h poste, car il bénéficie de 4h de décharge syndicale. Par conséquent, Madame Robert, professeur d'histoire géographie, se verra attribuer 2 HSA (Heures supplémentaire Année).

Le chef d'établissement explique à nouveau qu'un refus sur la répartition n'aura aucun effet sur le montant de la DGH et rappelle que Monsieur le Directeur Académique ne s'est pas opposé aux demandes de modification de structure et de quotité HSA/HP.

Monsieur Chalopin met en avant les difficultés rencontrées dans l'ensemble de notre territoire rural pour harmoniser les besoins et les dotations en postes d'enseignants. Il précise qu'il a également conscience des complexités du travail et qu'il entend les revendications et les inquiétudes du corps enseignant et des parents. Il explique que cette situation est présente dans le primaire (fermetures de classes évitées). La communauté de communes doit faire face à cette situation complexe. Enfin, il précise qu'il n'est pas toujours bien perçu d'être dans l'opposition à chaque proposition de l'institution car il peut s'avérer que les demandes suivantes ne seront pas toujours acceptées. Il rappelle aux représentants des professeurs et parents que c'est un choix à faire avec connaissance des conséquences.

Les représentants des enseignants et des parents soulignent une nouvelle fois que le travail du chef d'établissement n'est pas remis en question, cependant ils souhaitent montrer leur mécontentement au vu du nombre insuffisant de classes par niveau et d'heures poste attribuées, ainsi que le nombre important d'élèves par classe et les difficultés d'enseignement que cela entraîne.

DELIBERATION N°3

Le conseil d'administration adopte la nouvelle répartition de la DGH présentée par le Chef d'établissement

Votants : 17
Pour : 6
Abstention : 3
Contre : 8

Le chef d'établissement profite de la présence de Monsieur Chalopin, Maire de Baugé en Anjou, pour remercier la commune d'avoir octroyé une subvention « Recompenses scolaires » et précise que l'ensemble des dépenses ont été effectuées pour le paiement de sorties scolaires à Angers et Baugé, l'achat de matériel à Centrakor Baugé et de vidéo-projecteurs.

Le chef d'établissement présente le tableau final de répartition des IMP restantes au profit des professeurs s'étant engagés dans les actions éducatives et culturelles sur la fin de l'année scolaire.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 17h45.

Le secrétaire de séance



Le Président

